

**HAÏTI**

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR  
AGRICOLE**

**PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES**

**ANNEXE 6**

**COMPOSANTE FILIÈRE MARAÎCHÈRE EN ZONE URBAINE ET  
PÉRIURBAINE**

## ANNEXE 6

### PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES

### COMPOSANTE FILIERE MARAICHERE EN ZONE URBAINE ET PERIURBAINE

#### TABLE DES MATIERES

<b>A.</b>	<b>CONTEXTE AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE</b> .....	<b>1</b>
	Contexte avant le tremblement de terre .....	1
	Contexte après le tremblement de terre et justification de l'intervention.....	2
<b>B.</b>	<b>STRATÉGIE DE RÉHABILITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR.</b>	<b>2</b>
<b>C.</b>	<b>OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS</b> .....	<b>4</b>
	<b>Objectifs</b> .....	4
	<b>Objectif Général</b> .....	4
	<b>Objectifs spécifiques</b> .....	5
	<b>Résultats attendus</b> .....	5
	<b>Réponse d'Urgence à Court Terme (année 2010)</b> .....	5
	<b>Réhabilitation à moyen terme (années 2010-2011-2012)</b> .....	5
<b>D.</b>	<b>DESCRIPTION DE L'INTERVENTION</b> .....	<b>7</b>
	<b>Intervention d'Urgence à Court Terme (année 2010)</b> .....	7
	<b>Appui d'urgence à l'amélioration de la nutrition à travers l'établissement de micro-jardins au niveau de camps d'hébergement temporaire pour 30,000 familles déplacées</b> .....	7
	<b>Intervention de réhabilitation a moyen terme (année 2010-2011-2012)</b> .....	8
	<b>Amélioration de la nutrition de familles urbaines et périurbaines vulnérables à travers la mise en place d'une structure institutionnelle d'appui et le développement de jardins familiaux.</b> .....	8
	<b>Amélioration de la nutrition, de la santé et de l'éducation des élèves à travers l'établissement d'au moins 500 jardins communautaires d'approvisionnement des cantines scolaires.</b> .....	9
<b>E.</b>	<b>PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES</b> .....	<b>10</b>

## ANNEXE 6

### PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES

#### COMPOSANTE FILIERE MARAICHERE EN ZONE URBAINE ET PERIURBAINE

##### A. CONTEXTE AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE

###### Contexte avant le tremblement de terre

1. Haïti est classé comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère ouest et se trouve parmi les pays les plus pauvres du monde. Le revenu par tête de 250 USD est l'un des plus bas de l'Amérique Latine et des Caraïbes. En milieu rural, 80% de la population haïtienne vit dans la pauvreté. Les indicateurs sociaux d'Haïti mettent en évidence les conditions de vie précaires de la population<sup>1</sup>.

2. L'espérance de vie d'un haïtien est de 57 ans, alors que la moyenne régionale d'Amérique Latine et Caraïbes est de 69 ans. Le taux de fertilité est de 4,8 enfants par femme comparé au 2,8 enfants par femme de la région. La mortalité infantile est supérieure à 72 enfants pour 1000 naissances. La mortalité maternelle, qui est de 6 femmes pour 1000 accouchements, est la plus élevée du monde. La malnutrition affecte plus de 50% des enfants en dessous de 5 ans. Plus de la moitié de la population est analphabète. La croissance démographique continue d'être galopante et elle est estimée à 200.000 personnes par an.<sup>2,3</sup>

3. Le milieu rural haïtien est déficitaire de toutes formes d'infrastructure. L'insécurité foncière décourage souvent tout investissement ou consolidation des petites exploitations en des unités plus viables. Le financement en milieu rural est quasi inexistant pour le petit producteur agricole. Enfin, le faible niveau d'éducation des producteurs influence la productivité des exploitations rurales.

4. Les conditions de vie en milieu rural sont difficiles et le manque d'opportunité d'emploi se traduit par une forte tendance à l'exode vers les villes secondaires et la capitale du pays. Cette population qui arrive particulièrement à la capitale, Port-au-Prince, s'établit généralement dans des zones marginales et forment ainsi les bidonvilles. La capitale comprend plusieurs de ces bidonvilles caractérisés par la pauvreté, les mauvaises conditions de vie, l'insalubrité et la violence. Une enquête dans trois bidonvilles de Port-au-Prince (Tokyo, La Saline, et St Martin) montre que les deux tiers des familles qui y résident vivent avec moins de 25 USD par mois.<sup>3</sup> Dans les villes secondaires (Cap-Haïtien, Gonaïves, et les Cayes), la croissance a été plus lente qu'à Port-au-Prince, toutefois la formation de bidonvilles y existe également.

5. Le taux rapide de croissance démographique dans les bidonvilles, dû tant à l'exode rural qu'à un taux élevé de fertilité, a occasionné une pression considérable sur les ressources

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale, 1998. Haïti: les défis pour le soulagement de la pauvreté. Vol. II: Documents techniques. Rapport No : 17242-HA.

<sup>2</sup> Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. 1996. Haïti en chiffres. Ministère de l'économie et des finances. Port-au-Prince.

<sup>3</sup> PNUD. 1997, Profil environnemental de la région métropolitaine de Port-au-Prince..

urbaines limitées. Ajouté aux faibles opportunités d'emplois, ceci a affecté négativement les groupes les plus pauvres, qui ont dû adopter des stratégies de survie comme la vente de biens, le prêt sur gage, la prostitution.

6. L'approvisionnement en nourriture constitue un souci majeur pour les foyers, étant donné que très peu de gens ont accès à l'aide alimentaire. Les déchets ménagers s'accumulent autour des maisons, dans les ravins, ou dans tout espace libre. L'expansion des bidonvilles résulte, en plus, en une diminution des espaces verts de la ville. Enfin, le faible revenu des familles limite l'accès à l'éducation pour les enfants.

7. La principale initiative mise en œuvre au cours des dernières années en appui à l'agriculture urbaine et périurbaine a été un projet exécuté avec l'appui de CARE-Haïti à la fin des années 90. D'autres initiatives avaient ensuite été planifiées au cours de l'année 2003 dans le cadre de la formulation d'un « Programme National de Sécurité Alimentaire et de Gestion Durable des Ressources Naturelles en Haïti » qui comprenait un Volet « Horticulture Urbaine et Périurbaine », mais ce plan n'a pu se matérialiser en raison d'un contexte politique peu favorable et de ressources limitées pour sa mise en œuvre. La FAO a toutefois exécuté entre 2007 et 2009 un projet d'urgence destiné à l'apaisement social et financé par le Canada intitulé « Agriculture Urbaine des Quartiers Défavorisés de Port-au-Prince et Jérémie ».

### **Contexte après le tremblement de terre et justification de l'intervention**

8. A la suite du séisme de 12 Janvier 2010 qui a causé 222.500 victimes et plus de 300.000 blessés, plus de 1,3 million de personnes des zones urbaines sont restées sans abris, dont 600.000 se sont déplacées vers d'autres Départements, tandis que les autres ont dû trouver refuge dans des abris temporaires informels individuels ou en camps d'hébergement temporaires en zone urbaine et périurbaine aux alentours de Port-au-Prince, Léogane et Jacmel.

9. L'augmentation soudaine des prix des denrées alimentaires à la suite de la catastrophe et la perte d'emplois et de sources de revenus consécutives à la cessation d'activité de nombreux employeurs ayant perdu leur entreprise suite au désastre, limitent fortement le pouvoir d'achat des populations urbaines les plus vulnérables et donc leur capacité d'accès à une nourriture de base et à des légumes et fruits frais et autres produits qui satisfassent les besoins alimentaires minimum.

10. Sachant que ces camps d'hébergement provisoires serviront de domicile aux victimes du tremblement de terre pendant encore plusieurs mois, il sera donc nécessaire de prêter une attention toute particulière à la condition nutritionnelle fragile des déplacés, et en particulier des enfants et blessés. Malgré une distribution massive d'aide alimentaire, un accès complémentaire des familles hébergées dans ces camps à des aliments frais sera nécessaire afin de leur permettre de maintenir un niveau nutritionnel essentiel à leur santé. Il sera donc important de proposer une solution rapide permettant à ces familles de produire des légumes frais dans des espaces restreints afin d'améliorer leurs apports alimentaires quotidiens.

## **B. STRATÉGIE DE RÉHABILITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR**

11. Considérant la situation nouvelle créée par le tremblement de terre, les interventions proposées dans le cadre du présent « Plan de Relance du Secteur Agricole en Haïti » devront cibler d'une part les populations urbaines vulnérables ayant conservé leur habitat et ayant déjà été identifiées dans le cadre des Programmes précédemment proposés, et d'autre part les populations

vulnérables ayant perdu leur logement et déplacées dans les principaux camps d'hébergement temporaire situés en zones urbaines et périurbaines.

12. Les familles accueillies dans des camps d'hébergement temporaire ont pour la plupart tout perdu suite au désastre, et beaucoup d'entre elles ne survivent que de l'aide alimentaire et se trouvent donc dans une situation de dépendance et désœuvrement absolus. Il est donc nécessaire de leur offrir la possibilité de s'engager dans des activités leur permettant d'améliorer leur nutrition et conditions de vie, qui auront par ailleurs un impact thérapeutique positif au regard du traumatisme psychologique causé par le désastre. Pour ces familles en camps d'hébergement temporaire, la production de produits maraîchers sur des unités de micro-jardins en conteneurs (*'earth-boxes'*) sera un des moyens les plus sûrs et viables pour renforcer leur sécurité alimentaire sur le court et moyen terme. Cette technique offre en effet l'avantage d'avoir une mise en œuvre simple et rapide : les unités de micro-jardins peuvent être facilement installées et déplacées selon les besoins, elles n'utilisent que très peu d'espace, un minimum d'intrants, une faible consommation d'eau et d'engrais, et n'exigent pas une connaissance technique très poussée.

13. Pour d'autres groupes de familles urbaines et périurbaines déjà organisés mais n'ayant pas d'espace ni d'accès à la terre, il sera envisagé de leur allouer en accord avec les autorités locales des périmètres destinés à établir des jardins familiaux.

14. Pour les familles urbaines et périurbaines disposant d'espaces plus étendus, l'exploitation d'un jardin familial leur offrira la possibilité de générer des compléments de revenus à travers la commercialisation de la production excédentaire sur le marché de leur quartier, ce qui contribuera ainsi à améliorer l'accès de l'ensemble de la communauté à des produits frais à haute valeur nutritionnelle.

15. Un appui au développement de jardins scolaires sera également un élément important de la stratégie de relance du secteur agricole et de la reconstruction du pays suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010. En effet, la mise en œuvre d'interventions en ce domaine aura des implications très favorables pour l'avenir du pays à de nombreux égards :

- Une plus grande implication des parents dans l'éducation de leurs enfants;
- Une amélioration des conditions nutritionnelles des enfants, et donc de leur santé et de leur performance scolaire;
- Une contribution au renforcement de la sécurité alimentaire au niveau national;
- Une création d'emploi pour les parents d'élèves et une amélioration des conditions d'éducation de leurs enfants qui incitera les familles déplacées par le tremblement de terre à s'établir définitivement dans leur zone d'accueil, décourageant ainsi un retour dans les zones urbaines sinistrées; et
- Un intérêt accru des jeunes générations pour l'agriculture, les encourageant ainsi à s'impliquer plus largement à l'avenir dans le redynamisation et la modernisation de ce secteur sur lequel repose l'essentiel de l'économie haïtienne.

16. Concernant le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de cette composante « Agriculture Urbaine et Périurbaine » du Plan d'investissement du Secteur Agricole, des possibilités réelles de collaboration existent dans toutes les zones urbaines du pays. En plus du

Ministère de l'Agriculture avec ses Départements et services spécialisés, les institutions et structures suivantes pourront également avoir vocation à apporter leur collaboration active, à savoir:

- Le Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme;
- Le Ministère de l'Education;
- Le Ministère de la Santé;
- Les collectivités territoriales locales, notamment pour la question de l'accès au foncier pour les groupes qui n'ont pas de terre ;
- Des ONGs qui ont su développer une approche de proximité et gagner la confiance des populations telles que le GRET qui s'est investi dans l'appui aux populations des quartiers défavorisés et CARE-Haïti qui a eu à développer un projet sur l'horticulture urbaine dans les quartiers de Port-au-Prince et des Gonaïves dont les rapports sont riches en leçons enseignements; et
- Des comités et associations de quartier qui peuvent être des portes d'entrée intéressantes selon leur niveau d'organisation sociale.

17. On retiendra également que les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine gagneront à collaborer étroitement avec les différents projets de développement urbain et programmes de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable, de préservation de l'environnement, de gestion des ressources naturelles, de promotion de la femme, de protection de l'enfant et d'insertion des handicapés physiques.

18. Sélection des bénéficiaires : Les bénéficiaires seront sélectionnés selon les critères suivants:

- Niveau de vulnérabilité de leur famille à la malnutrition;
- Motivation et engagement;
- Être dans des conditions leur permettant la réalisation des activités proposées; et
- Accepter de démultiplier la formation et de promouvoir l'agriculture urbaine et périurbaine au sein de leur communauté.

## **C. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

### **Objectifs**

#### **Objectif Général**

19. L'objectif général de cette composante est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines vulnérables à la malnutrition, ainsi que les populations sinistrées et déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Cet objectif sera atteint à

travers une amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de produits agricoles/horticoles frais tout au long de l'année, afin de diversifier l'alimentation, ce qui permettra en outre des créer des emplois et de générer des compléments de revenus. La réalisation de cet objectif impliquera l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

### Objectifs spécifiques

- (i) **Objectif d'urgence sur le court terme (année 2010):** Apporter une réponse d'urgence à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations urbaines et périurbaines vulnérables, incluant plus particulièrement les populations directement sinistrées et déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010 en leur donnant la capacité de cultiver et de consommer des produits frais maraîchers grâce à :
  - une sécurisation de leur accès aux ressources de base nécessaire à la conduite d'un micro-jardin (terre, eau de qualité, intrants et outils); et
  - un appui technique intensif et spécialisé leur permettant de sécuriser une production agricole/horticole de qualité.
- (ii) **Objectif de réhabilitation sur le moyen terme (années 2010-2011-2012):** Développer des interventions devant permettre une production agricole urbaine et périurbaine qui puisse contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et périurbaines et à l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en tenant compte d'une gestion réfléchie des ressources naturelles, à travers:
  - Un renforcement des interventions initiées dans le cadre des interventions d'urgence à court terme afin d'en assurer la durabilité;
  - Un renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine et;
  - L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine (HUP) au moyen de jardins de familiaux individuels établis sur des périmètres publics et privés.

### Résultats attendus

#### à Court Terme (année 2010-2011)

20. **30.000 familles déplacées en camps d'hébergement temporaires cultiveront un micro-jardin** sur conteneur, chacun avec une capacité potentielle de produire 6 à 12 kg de produits frais maraîchers selon les espèces cultivées et par cycle de culture de 6 à 8 semaines.

#### à moyen terme (années 2011-2016)

21. **Au moins 3.000 jardins familiaux auront été établis sur au moins 150 sites collectifs dans les zones périurbaines** des principales villes du pays pour les familles n'ayant pas accès à la terre.

- Surface moyenne par site = 1 ha.
- Nombre moyen de familles par site = 20
- Surface par famille = 500 m<sup>2</sup>

22. Cela impliquera également que les résultats suivants aient été atteints :

- Des groupes cibles organisés en associations auront été enregistrés et un diagnostic participatif de chaque groupe aura été effectué;
- L'accès de groupes de familles sans terre à des périmètres collectifs destinés à la mise en place de jardins familiaux individuels en zone périurbaine et leur accès à l'eau auront été sécurisés;
- Les animateurs, services techniques d'appui auront été formés aux méthodes de vulgarisation participative fondées sur l'approche « Champs Ecoles »;
- Les acquis techniques auront été consignés sous forme d'un guide technique sur les méthodes de promotion et de développement de HUP qui aura été mis à disposition des animateurs, vulgarisateurs et de chaque groupe de producteurs;
- Les capacités institutionnelles auront été renforcées pour l'appui au développement de l'HUP; et
- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural aura élaboré une stratégie / politique de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine en consultation et collaboration avec les institutions concernées.

23. **Au moins 500 jardins communautaires d'approvisionnement des cantines scolaires auront été établis.** Ces jardins localisés en zones urbaines et périurbaines seront également élargis aux zones rurales ayant reçu un flux important de familles déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Ces jardins approvisionneront les cantines scolaires en produits frais maraîchers. Ils seront gérés conjointement par les écoles et les associations de parents d'élèves avec l'appui des institutions locales et serviront également de support pédagogique pour les élèves.

## D. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

### Intervention à Court Terme

#### **Appui d'urgence à l'amélioration de la nutrition à travers l'établissement de micro-jardins au niveau de camps d'hébergement temporaire pour 30.000 familles déplacées**

24. Suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010, un grand nombre de familles sinistrées et déplacées n'ont eu aucun autre recours que de se regrouper dans des centres d'hébergement temporaire en zone périurbaine.

25. Ces familles ayant tout perdu et survivant uniquement de l'aide alimentaire se trouvent dans une situation de dépendance et de désœuvrement absolu. Il est donc nécessaire de leur offrir la possibilité de s'engager dans des activités leur permettant d'améliorer leur nutrition et conditions de vie, qui auront par ailleurs un impact thérapeutique positif au regard du traumatisme psychologique causé par le désastre. L'horticulture urbaine est l'un des moyens les plus sûrs et viables pour renforcer la sécurité alimentaire des populations touchées par le tremblement de terre sur le court et moyen terme, et elle offre l'avantage d'avoir une mise en œuvre simple et rapide.

26. Ce projet diffusera un savoir faire technique qui encouragera des pratiques horticoles pouvant produire des rendements élevés de légumes dans un court laps de temps et dans un espace minimal, avec un minimum d'intrants et une faible consommation d'eau et d'engrais.

27. Les activités proposées à travers ce projet pourront être mises en œuvre au niveau de camps d'hébergement temporaires établis dans les localités suivantes:

(i) Zones urbaines affectées par le tremblement de terre de:

- *Département de l'Ouest* : Carrefour, Leogâne, la région Goavienne, Port-au-Prince ; et
- *Département du Sud-Est* : Jacmel.

(ii) Zones urbaines d'accueil des familles déplacées de:

- *Département de l'Ouest* : Ganthier et Fonds Parisien;
- *Département de l'Artibonite* : St Marc et Gonaïves;
- *Département du Centre* : Mirebalais et Hinche;
- *Département du Nord-Ouest* : Port de Paix et Jean Rabel;
- *Département du Nord* : Cap-Haïtien; et
- *Département du Nord-Est* : Ouanaminthe.

28. Le coût de cette intervention est estimé à 3.000.000 USD sur une durée d'un an, ou moins selon la durée effective de l'hébergement temporaire des familles bénéficiaires.

## Intervention à moyen terme

### **Amélioration de la nutrition de familles urbaines et périurbaines vulnérables à travers la mise en place d'une structure institutionnelle d'appui et le développement de jardins familiaux.**

29. Cette intervention nécessitera la mise en œuvre des activités suivantes:
- Établissement d'une situation de base à travers l'évaluation post-désastre sur la situation socio-économique et les habitudes alimentaires/nutritionnelle des familles;
  - Effectuer une revue des associations déjà organisées et dûment enregistrées pouvant constituer des groupes cibles et conduire un diagnostic participatif de chaque association au regard des critères requis pour bénéficier de l'intervention;
  - Sur base du diagnostic participatif, réaliser des études technico-économiques pour la réalisation ou la réhabilitation de micro-aménagements hydro-agricoles (devis estimatif, levés topographiques, et.) avec la participation des bénéficiaires; et
  - Démarchage auprès des autorités locales au niveau de chaque agglomération urbaine afin de permettre et sécuriser officiellement l'accès de groupes de familles sans terre à des périmètres collectifs bornés et cartographiés (ou cadastrés), destinés à la mise en place de jardins familiaux individuels avec un accès à une eau de qualité adéquate pour l'irrigation de cultures maraîchères;
  - Assistance aux groupements/associations de producteurs agricoles dans la régularisation de leur situation foncière;
  - Identification et sélection de partenaires (ONGs, Municipalités) et signature des lettres d'accord;
  - Recherche des partenariats pour assurer le financement pour la réalisation ou la réhabilitation de micro-aménagements hydro-agricoles;
  - Récupération des expériences précédentes dans l'agriculture urbaine en Haïti;
  - Préparation et édition d'un guide technique sur les méthodes de promotion et de développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine;
  - Mise à jour et diffusion de matériels de formation en créole sur l'agriculture urbaine (horticulture);
  - Conduite d'activités de formation à l'intention des animateurs de quartier et services techniques de vulgarisation sur les méthodes de vulgarisation participative fondées sur l'approche «Champs Ecoles».

- Conduite d'ateliers avec la participation de l'ensemble des intervenants concernés pour l'élaboration d'une stratégie / politique de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine.
- Renforcement des capacités des différentes institutions nationales, départementales, et locales (municipalités) et organisations non gouvernementales (ONGs) et organisations communautaires de base ayant une implication dans l'appui au développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine.
- Etablissement d'au moins 3.000 jardins familiaux individuels sur au moins 150 sites collectifs dans les zones périurbaines des principales villes du Pays pour au moins 3.000 familles n'ayant pas accès à la terre, avec activités de formation et d'appui, et l'achat d'intrants, outillage, et équipement nécessaires.
  - Surface moyenne par site = 1 ha.
  - Nombre moyen de familles par site = 20
  - Surface par famille = 500 m<sup>2</sup>

**NB :** Certains de ces jardins pourront également être mis à contribution dans le cadre de programmes d'approvisionnement de cantines scolaires.

- Etablissement chez des familles cibles d'un réseau de jardins de démonstrations destinés à la conduite d'activités de vulgarisation participative;
- Conduite d'activités de communication multimédia, de vulgarisation, et de formation ciblant les communautés urbaines et périurbaines afin de promouvoir le développement de jardins familiaux individuels et d'encourager une diversification de l'alimentation; et
- Suivi et évaluation du programme afin de mesurer ses effets et son impact sur la situation socio-économique et le statut nutritionnel des familles bénéficiaires.

30. Le coût total de l'ensemble des activités ci-dessus décrites est estimé à 3.000.000 USD sur trois années

**Amélioration de la nutrition, de la santé et de l'éducation des élèves à travers l'établissement d'au moins 500 jardins communautaires d'approvisionnement des cantines scolaires.**

31. Cette intervention nécessitera la mise en œuvre des activités suivantes :

- Organisation d'ateliers de planification avec la participation des principaux intervenants afin de définir une stratégie et un programme commun de mise en œuvre et de coordination du Programme;
- Identification des écoles disposant d'un terrain et de ressources en eau permettant la mise en place d'un jardin communautaire d'approvisionnement;

- Conduite de réunions de concertation avec les associations de parents d'élèves afin de les sensibiliser, de sécuriser leur participation et de finaliser un accord sur les modalités de mise en oeuvre et de gestion du Programme;
- Formation technique, administrative et financière des différents intervenants du terrain;
- Sensibilisation des parents d'élèves afin d'obtenir leur adhésion et participation active dans la mise oeuvre du Programme;
- Appui à l'établissement et gestion d'au moins 500 jardins; et
- Suivi et évaluation du Programme.

32. Le coût estimé de cette intervention est de 2.500.000 USD sur 3 années, y compris un coût partiel de rachat des légumes produits pour l'approvisionnement des écoles au cours de la 1ere année scolaire.

#### **E. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES**

33. La mise en oeuvre d'un programme de promotion et de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine nécessitera de trouver des solutions en réponse à des défis tels que:

- La sécurisation de l'accès à la terre par les membres de chaque groupe sur le long terme, ce qui implique que la sécurisation de zones réservées à l'horticulture urbaine et périurbaine devra faire partie intégrante du plan d'urbanisme que chaque municipalité devra faire respecter;
- La sécurisation de l'accès à une eau de la qualité pour l'irrigation de légumes sains exempts de germes pathogènes afin de permettre leur consommation en crudités, ce qui constitue souvent un défi dans un contexte où de nombreuses habitations n'ont pas encore accès à l'eau courante;
- La sécurisation des jardins afin de prévenir les risques de chapardages qui sont toujours plus élevés dans les zones à forte densité de population que dans les zones rurales; et
- La durabilité d'une activité qui devra à terme s'autofinancer pour être économiquement viable et pour laquelle une stratégie devra être définie d'un commun accord avec les différents intervenants.

34. Un autre défi concerne la nature transversale du cadre institutionnel d'un tel programme qui nécessitera une adhésion et un soutien unanime d'un grand nombre d'intervenants institutionnels et non institutionnels directs et indirects ainsi que des communautés bénéficiaires pour la mise oeuvre d'une stratégie et la coordination d'un programme commun.

### Résumé des Coûts

<b>Interventions</b>	<b>Coûts (USD)</b>
<b>Court Terme</b>	
Appui d'urgence à la mise en place de 30.000 micro-jardins	3,000,000
<b>Sous-Total</b>	<b>3,000,000</b>
<b>Moyen Terme-Long terme</b>	
Appui à la mise en place d'au moins 3.000 jardins familiaux sur 150 sites collectifs	3,500,000
Appui à la mise en place d'au moins 500 jardins d'approvisionnement de cantines scolaires	2,000,000
<b>Sous Total –Moyen Terme</b>	<b>5,500,000</b>
<b>Grand Total</b>	<b>8,500,000</b>